



Plusieurs questions plainte pour vi-ol

Par **Petite fille**, le **13/06/2011** à **23:29**

Bonjour ,

J'ai été vi-olée plusieurs fois entre mes 10 - 13 ans . Les 3 garçons étaient aussi mineurs , et à peu près agés de mon age . J'ai aujourd'hui 20 ans . Les souvenirs sont un peu vagues , je me souviens de l'endroit mais pas comment j'y suis allé par exemple .

J'aimerais savoir si je peux porter plainte , sans que ma famille ne soit au courant ni interroger , est ce possible de le demander ?

Et y'a t'il une chance que ma plainte ne soit pas classer " sans suite " du aux quelques années qu'il s'est passé depuis les faits ?

Et comment ça se passe la plainte , et tout le reste ?

Merci

Par **Domil**, le **14/06/2011** à **01:05**

[citation]J'aimerais savoir si je peux porter plainte , sans que ma famille ne soit au courant ni interroger , est ce possible de le demander ?[/citation] non, vos parents seront forcément au courant, ils seront interrogés ainsi que votre entourage de l'époque. Les faits que vous évoquez sont graves, 20 ans de prison pour ceux que vous dénoncez.

[citation]Et y'a t'il une chance que ma plainte ne soit pas classer " sans suite " du aux quelques années qu'il s'est passé depuis les faits ?[/citation] surtout du au fait de l'absence de preuve.